

# CHARTRE SANITAIRE

Spécial COVID-19



## ESPACE DE TRAVAIL - BUREAUX / COWORKING

### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour tous, si la distanciation physique ne peut être respectée (1 mètre), Contrôle aux entrées.



### GEL HYDROALCOOLIQUE A DISPOSITION

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont disponibles aux endroits stratégiques (ensemble des bureaux et des espaces de coworking, au départ et à l'arrivée des circuits de circulation).

### ORGANISATION DES ESPACES

Nous rappelons la nécessité d'utiliser les gels désinfectants, et de respecter la distanciation physique de 1.00m minimum ; A cet effet le nombre maximum de coworkeur maximum a été calculé avec l'occupation d'une chaise sur 2 lors de l'aménagement des tables.

Eviter les croisements des personnes, l'ensemble des portes restant ouvertes .

Tout le monde est invité à éviter de manipuler tout objet accessible, et des lingettes désinfectantes sont à disposition des coworkeurs dans les espaces, pour nettoyage du poste de travail avant et après utilisation.

### SERVICES (RESTAURATION, AIRES DE REPOS...)

Les espaces dédiés à la restauration, aux aires de repos et les accueils sont adaptés afin de permettre la distanciation physique.

La vaisselle à disposition doit être rangée dans le lave-vaisselle (à gauche de l'évier) après utilisation,

Mise à disposition d'essuie-main jetable, à déposer dans poubelle sous l'évier, après utilisation.

